

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du mardi 25 juin 2024

Le mardi 25 juin 2024 à 14h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de Messieurs David THELLIER, premier vice-président, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.

Régulièrement convoqué
le 19 juin 2024Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ;*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ;*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Dominique RÉAL ;

Objet : Approbation
d'une convention relative
à la mise en place d'une
tarification combinée «
train, bus et droit d'entrée
» dénommée « Pass
Louvre-Lens »

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Marie MACKÉ ; M. David THELLIER*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH.*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : M. Bertrand LELEU ;*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;*CALL* : Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY.RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
11Nombre de suppléants
présents :
7Nombre de suppléants
votants :
6

Pouvoir(s) :

Nombre total de
votants :
17Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jacques SWITALSKI*CAHC* : M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Alain BAVAY ;*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ;Pouvoirs : NEANT.Suppléances : M. Ludovic IDZIAK était suppléé par M. Bertrand LELEU ; M. Steeve BRIOIS était suppléé par Mme Inès TAOURIT ; Mme Valérie CUVILLIER était suppléée par Madame Kataline BIGOTTE ; M. Christophe PILCH était suppléé par M. Alain MASSON ; Mme Estelle SZABO était suppléée par Mme Nadine DUCLOY ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF était suppléé par Mme Samia SADOUNE.Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSENAdministration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROP ; Jérémy BERGER.Accusé de réception du
contrôle de légalité

Le : 28/06/2024

Publication

Le : 28/06/2024

Certifié exécutoire

Le :

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation d'une convention relative à la mise en place d'une tarification combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens »

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la convention d'exploitation n°19005541 du 25 octobre 2019 conclue entre la Région Hauts-de-France et SNCF Voyageurs portant obligations de service public pour le transport ferroviaire de voyageurs des Hauts-de-France et ses avenants ;

Vu le contrat de délégation de service public entre Artois Mobilités et la société Transdev Artois-Gohelle en date du 6 novembre 2023 sur le ressort territorial d'Artois Mobilités pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 ;

Vu le projet de convention relatif à la mise en place d'une offre tarifaire combinée train + bus + droit d'entrée ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la promotion du musée du Louvre-Lens à travers la mise en place d'une offre partenariale « train + bus + droit d'entrée » ;

Considérant que cette offre partenariale permet à l'usager de voyager en train et en bus à demi-tarif et de bénéficier d'un tarif réduit pour l'accès aux expositions temporaires du Louvre-Lens ;

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer les modalités de cette offre partenariale par une convention entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte Artois Mobilités, SNCF Voyageurs, Transdev Artois-Gohelle et l'établissement public de coopération culturelle MUSÉE DU LOUVRE-LENS ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la convention relative à la mise en place d'une offre tarifaire combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens » entre la Région Hauts-de-France, Artois Mobilités, SNCF Voyageurs, le Musée du Louvre-Lens et Transdev Artois-Gohelle.

Article 2 : **AUTORISE** le président d'Artois Mobilités à signer cette convention et tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **PRECISE** que la convention couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et qu'elle est renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois, dans la limite d'une durée maximale de trois (3) ans.

Article 4 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice considéré au chapitre 65, compte 6574.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0
Pour : 17
Contre : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2024
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

